

0352686E  
ACADEMIE DE RENNES  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ANITA CONTI  
ESPLANADE ANITA CONTI  
35174 BRUZ CEDEX  
Tel : 0223501700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : AVIS "PASS RESSOURCES PEDAGOGIQUES"

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 32

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 02/05/2019

Réuni le : 16/05/2019

Sous la présidence de : Gilles Nottebart

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- la commission permanente du 14 mai 2019

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration émet un avis**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Pass Ressources Pédagogiques (PRP)

Avis favorable concernant le choix 2 du volet "ressources pédagogiques"

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 22

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 12

Blancs : 0

Nuls : 0



**COUPON-REPONSE**  
PASS RESSOURCES PEDAGOGIQUES (PRP)  
RENTREE 2019

La Région propose pour l'année scolaire 2019/2020, la poursuite du dispositif « PRP », au choix du Conseil d'administration du lycée, en distinguant 2 cas pour les lycées d'enseignement général, technologique et professionnel bretons :

**VOLET « RESSOURCES PEDAGOGIQUES »**

**Choix 1** – Une dotation annuelle globale forfaitaire de 20 € par élève sera versée (effectifs des constats de rentrée novembre 2018-source Rectorat) au lycée ou à aux association-s partenaires.

**Choix 2** – Une aide individuelle aux élèves boursiers, soit 50 €/élève en filière professionnelle et 100 €/élève en filière générale ou technologique.

**VOLET « PREMIER EQUIPEMENT PROFESSIONNEL »**

**Choix 1** – Acquisition par le lycée des équipements professionnels (convention)

**Choix 2** – Aide directe individuelle aux familles

Les justificatifs des dépenses (choix 1) devront être fournis au plus tard pour le 15 novembre 2019, un modèle de bilan vous sera adressé.

Afin de permettre à la Région de vous envoyer la décision d'attribution de la subvention, ou de verser l'aide directe aux élèves, nous vous remercions de nous retransmettre par mail le présent coupon-réponse dûment complété pour chaque lycée concerné, avant le **vendredi 14 juin 2019** à l'adresse suivante :

[ressources.pedagogiques@bretagne.bzh](mailto:ressources.pedagogiques@bretagne.bzh)

Nom et ville du lycée : lycée Anita Conti - Brus

Nom du Référent : N. Picholas Bossor

Mail : g0352686e@ac-rennes.fr

Pour les établissements souhaitant déléguer la gestion du Pass Ressources Pédagogiques à une/des association-s, merci de l'indiquer ci-après :

Nom de l'/des association-s ou de la/des cooperative-s : .....

Nom du référent : .....

Mail : .....

.../...

## VOLET « RESSOURCES PEDAGOGIQUES »

Cocher la/les cases correspondante-s à votre choix selon votre situation actuelle :

	Formations EGT	Formations PRO
<b>CHOIX 1</b>		
- Aide directe au LYCEE pour l'acquisition des ressources <i>(20 €/élève selon effectifs novembre 2018)</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Aide directe à l'ASSOCIATION pour l'acquisition des ressources <i>(20 €/élève selon effectifs novembre 2018)</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>CHOIX 2 - Aide directe aux élèves boursiers</b> <i>50 €/élève en filière professionnelle</i> <i>100 €/élève en filière générale et technologique</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

N.B. : les lycées n'ayant pas conventionné au PRP les années précédentes peuvent, s'ils le souhaitent, s'engager dans le dispositif en 2019.

## VOLET « PREMIER EQUIPEMENT PROFESSIONNEL »

Cocher la/les cases correspondante-s à votre choix selon votre situation actuelle :

	Formations PRO
<b>CHOIX 1 – Acquisition par le LYCEE des équipements professionnels</b>	<input type="checkbox"/>
<b>CHOIX 2 – Aide de la Région versée aux FAMILLES</b>	<input type="checkbox"/>

Date

le 16/05/19

Signature du/de la chef.fe d'établissement

Coupon et délibération du Conseil d'administration  
à retourner avant le **vendredi 14 juin 2019** à l'adresse suivante :  
**ressources.pedagogiques@bretagne.bzh**

